Sanctions disciplinaires – Tournoi de Palette Châtelettaine du 8 novembre

Le Comité des Vétérans du Hainaut informe que les joueurs et joueuse suivants, n'ayant pas terminé le tournoi des Vétérans de Palette Châtelettaine du 8 novembre 2026 (poules finales), font l'objet des sanctions suivantes :

- Interdiction de participation aux **deux prochains tournois Vétérans du Hainaut**;
- Retrait de **10 points par match non joué**;
- Non-classement au tournoi de Palette Châtelettaine;
- Amende de **15,00 €**, à verser au CPH.

Joueurs et joueuse concernés :

1. **AMOES Monique** – H177 – E2
2. **WALHIN Jean-François** – BBW165 – E0
3. **HORNY Jean-Pierre** – H004 – E0
4. **BAUCY Alain** – H202 – E0

Ces sanctions sont appliquées conformément aux décisions du Comité des Vétérans du Hainaut.

Pour le Comité des Vétérans du Hainaut